

Adoption

Dieu ne se contente pas d'acquitter le coupable : il en fait son fils et son héritier. L'adoption est le mot du salut qui parle de famille.

Catégorie : Sotériologie

Un juge peut acquitter un accusé, puis le renvoyer chez lui. Dieu acquitte, et il ramène chez lui.

Définition

DÉFINITION

Adoption

L'adoption est l'acte de grâce par lequel Dieu fait de celui qui croit son enfant et son héritier, avec tous les droits d'un fils. Elle est reçue par la foi, scellée par l'Esprit qui fait crier « Abba ! Père ! », et sera achevée à la résurrection du corps.

Un mot du droit romain

Le grec *huiothesia*, littéralement « placement comme fils », ne se trouve que chez Paul, qui écrivait à des lecteurs vivant sous le droit romain. L'adopté y changeait de famille, prenait le nom de son nouveau père, et devenait son héritier de plein droit.

RÉFÉRENCE BIBLIQUE

Galates 4:4-7 (Segond)

Mais, lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie : Abba ! Père ! Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils ; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu.

Abba est le mot araméen de l'enfant pour son père, celui que Jésus employait dans sa prière (Marc 14:36). Le croyant reçoit le droit de parler à Dieu comme le Fils lui-même. Voir [Prière](#).

Trois mots, trois images

Mot	Ce qui change	L'image
Justification	Le statut devant Dieu	Le tribunal
Régénération	La nature	La naissance
Adoption	La relation et l'héritage	La famille

Les trois sont donnés ensemble, à celui qui croit : « vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ » (Galates 3:26-27). Mais aucun ne dit tout. Le justifié n'est pas seulement acquitté : il est accueilli.

Déjà, et pas encore

Le croyant est enfant de Dieu dès maintenant : « nous sommes appelés enfants de Dieu ! Et nous le sommes » (1 Jean 3:1). Et pourtant Paul écrit que nous soupirons « en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps » (Romains 8:23). L'adoption est reçue aujourd'hui ; elle sera manifestée à la résurrection. Voir [Glorification](#).

L'héritage aussi a sa condition : « héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui » (Romains 8:17).

Trois contresens

- **Tous les hommes seraient enfants de Dieu.** Tous sont ses créatures ; ne deviennent ses enfants que ceux qui reçoivent Christ : à eux, « elle a donné le pouvoir de *devenir* enfants de Dieu » (Jean 1:12).
- **L'adopté serait un enfant de seconde zone.** Il est héritier de plein droit, « cohéritier de Christ ».
- **L'adopté deviendrait l'égal du Fils.** Christ est Fils par nature, de toute éternité ; nous le sommes par grâce. Il est « le premier-né entre plusieurs frères » (Romains 8:29).